



Règlement du Match inter-fédérations carabine 10m, Juniors et Elite (MIF C-10)

Edition 2015 - Page 1

Doc.-N° 5.15.01 f

Conformément à l'art. 36 de ses statuts, la Fédération sportive suisse de tir (FST) édicte le règlement du Match inter-fédérations carabine 10m, Juniors et Elite (MIF C-10) suivant.

Pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Il va toutefois sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

1. Dispositions générales

1.1 But

Le Match inter-fédérations donne aux Sociétés cantonales de tir/Sous-fédérations la possibilité de se mesurer entre elles.

1.2 Bases

- Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)
- Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- Dispositions d'exécution (DE) sur le droit de participation des ressortissants étrangers aux compétitions de la FST
- DE concernant les allègements accordés aux tireurs handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du Comité international paralympique (IPC)

2. Droits de participation

2.1 Sociétés cantonales de tir/Sous-fédérations

Chaque Sociétés cantonales de tir/Sous-fédérations (SCT/SF) peut participer avec une équipe par classe d'âge. Le nombre de tireurs par équipe varie en fonction du nombre de licenciés des SCT/SF (discipline carabine 10m) des classes d'âge Juniors et Elite (le nombre de licenciés au 30 novembre est déterminant pour ce calcul). Les détails sont précisés dans les DE MIF C-10.

2.2 Tireurs

La licence est obligatoire pour ce concours (voir RTSp).

Seuls les titulaires d'une licence carabine 10m, membres d'une société affiliée à la SCT/SF participante, sont admis au MIF C-10.

3. Organisation

3.1 Déroulement

Le MIF C-10 est organisé sous la forme d'un concours centralisé pour les classes d'âge suivantes:

- Juniors
- Elite

3.2 Direction et exécution

Le responsable du concours (RC) MIF C-10 veille à son organisation, à l'établissement des classements et à la transmission de toutes les informations aux médias.

Les dates de tir sont fixées dans les DE MIF C-10.

4. Programme de tir

Le programme de tir comprend un match de 60 coups debout.

Les tireurs en fauteuil roulant tirent dans leur position de remplacement selon certificat ISCD.

5. Classements

Les classements suivants seront établis:

- classement global des équipes des SCT/SF des classes d'âge:
 - . Juniors
 - . Elite
- classements individuels des classes d'âge:
 - Juniors jusqu'à U17
 - . Juniors U19
 - . Juniors U21
 - . Elite

6. Distinctions

Les tireurs des trois premières équipes classées des classes d'âge Juniors et Elite reçoivent respectivement des médailles d'or, d'argent ou de bronze.

A l'exception des gagnants des médailles, 50 pour-cent des tireurs reçoivent une distinction.

7. Finances

Le montant des frais de participation (contribution de sport et de formation incluse) perçus pour chaque participant est fixé dans les DE MIF C-10.

8. Réclamations et recours

Les dispositions des RTSp sont applicables.

9. Procédures disciplinaires

Selon les RTSp.

10. Dispositions d'exécution

La Division Carabine 10/50m édicte les DE MIF C-10.

11. Dispositions finales

Le présent règlement

- remplace toutes les dispositions antérieures, notamment le Règlement MIF C-10 du 18 avril 2008;
- a été approuvé par la Commission technique (CT) carabine 10/50m le 19 septembre 2015;
- entre en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

Fédération sportive suisse de tir

Le Chef	Le Président de la
Sport populaire	CT carabine 10/50m

Heinz Küffer	Beat Hüppi
--------------	------------